

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 6 février 2020

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 3 et 4 février 2020

2020 DEVE 11-1 Autorisation de financement de travaux d'aménagement du jardin partagé situé au sein du square des Missions Étrangères, 105 rue du bac (7^e).

Mme Pénélope KOMITES, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, articles L.2511-1 et suivants ;

Vu la délibération du Conseil de Paris en date des 26, 27 et 28 septembre 2016 fixant l'inventaire des équipements de proximité dont les conseils d'arrondissement ont la charge ;

Vu la délibération du Conseil du 7^e arrondissement en date du 21 janvier 2020, qui autorise la Maire du 7^e arrondissement à signer la convention de mise à disposition à titre gratuit d'un terrain à usage de jardin partagé, situé au sein du square des Missions Étrangères au 105 rue du Bac (7^e) avec l'association « Le Jardin Partagé du Square des Missions Étrangères » ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris en date du 21 janvier 2020, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'autoriser le financement de travaux d'aménagement du jardin partagé situé au sein du square des Missions Étrangères au 105 rue du Bac (7^e) ;

Vu l'avis du Conseil du 7^e arrondissement en date du 21 janvier 2020 ;

Sur le rapport présenté par Madame Pénélope KOMITES au nom de la 3^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvé le financement des travaux d'aménagement du jardin partagé situé au sein du square des Missions Étrangères au 105 rue du Bac (7^e), pour un montant estimé à 5 000 euros TTC.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget d'investissement de la Ville de Paris de l'exercice 2020 sous réserve de la disponibilité des crédits.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO